

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 05-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :
la construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la
route de Mollie-Margot et le chemin des 3 Communes à Les Cullayes.**Rapport de la Commission des Finances.**

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 19 juin 2024 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur pour élaborer ce rapport. La Commission des finances a également rencontré le 06 juin dernier avec la commission ad-hoc, Monsieur Jérôme Oberson Syndic et Monsieur Yves Boand, Municipal qui ont répondu à nos questions et ont clarifiés certains points nécessitant des précisions.

L'offre présentée pour les éléments précités est établie comme suit :

		Totaux
A.	GENIE CIVIL	150'000.00
B.	GEOMETRE	6'000.00
C.	PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX	15'000.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	171'000.00
	DIVERS ET IMPREVUS, ENV. 20 %	32'520.00
	MONTANT TOTAL HT	203'520.00
	TVA 8.1 %	16'480.00
	MONTANT TOTAL TTC	220'000.00

À ce jour, le montant des subventions potentielles n'est pas connu. Toutefois, la municipalité nous a informés qu'une demande a été déposée auprès de la DGMR. Indépendamment du résultat de cette demande, la commune doit assurer le paiement complet des travaux avant de pouvoir encaisser une éventuelle subvention.

Le financement des travaux se décompose comme suit :

- Prélèvement de CHF 120'000.00 du fonds de réserve « Investissements futurs » n° 9282.00.00
- Emprunt potentiel jusqu'à CHF 100'000.00 aux meilleures conditions du marché
- Utilisation des liquidités disponibles dans la mesure du possible

L'amortissement du projet sera réalisé conformément au règlement communal modifié, avec une durée d'amortissement pour les travaux de génie civil fixée à 40 ans. Un amortissement initial de CHF 100'000.00 sera effectué en 2025, consécutif au prélèvement du fonds de réserve n° 9282.00.00. Le solde sera amorti par annuités égales sur la durée mentionnée.

Recommandation

Au vu des éléments financiers et administratifs examinés, la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 05-2024, soit :

- d'entreprendre la construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route de Mollie-Margot et le chemin des 3 Communes à Les Cullayes,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 220'000.00 TTC,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

En plus d'être supportable par les finances de la commune, nous pensons que ce projet améliorera considérablement la sécurité des piétons et s'inscrit dans une politique de mobilité douce, essentielle pour notre commune.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei